

PROCOLE FINANCIER – TRAVAUX DE TOITURE BÂTIMENT IFSI – PAVILLON
INFORMATIQUE DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN

Annexe 1 – Programme de travaux

Rappel de la question à traiter :

Le bâtiment construit pour l'IFSI se situe dans l'enceinte du campus du centre universitaire de Montauban, boulevard Montauriol. Il est construit sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional, sur une parcelle qui lui a été cédée par le Conseil Départemental

Il est contigu au pavillon informatique du centre universitaire, ce dernier faisant l'objet d'une restructuration générale, conduite sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental .

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire relatif aux locaux de l'IFSI, l'ABF a demandé une adaptation de toiture de façon à ce qu'il y ait une jonction entre le mur de refend du bâtiment IFSI et la toiture du bâtiment informatique. Cette demande est fondée sur des raisons de volumétrie mais aussi sur des causes techniques liées à la gestion des eaux pluviales.

Au regard de la localisation des travaux à réaliser(sur le bâtiment appartenant au Conseil Départemental) et de la nécessaire prise en compte de la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux , il a été convenu lors d'une réunion technique en 2019 entre les 2 collectivités les éléments suivants :

- l'intégration de ces travaux dans les marchés à passer par le Conseil Départemental et donc leur paiement à l'entreprise attributaire du gros œuvre par le Conseil Départemental

- la prise en charge financière de ces travaux par le Conseil Régional selon des modalités à définir (conventionnement , remboursement , aide spécifique , autre)

Situation actuelle

Les travaux ont été réalisés début 2020 et acquittés par le Cs Départemental (plus précisément par la SEMAREC , son mandataire) . Il est précisé qu'afin de bien individualiser ces travaux , ils faisaient l'objet d'une tranche optionnelle dans le marché.

La facturation de cette tranche optionnelle a été faite dans le cadre du marché de base sur deux situations de travaux.